

Affaire suivie par Hélène TAILLANDIER
Directrice départementale de la Somme
Téléphone : 03.22.97.09.46
Mail : helene.taillandier@ars.sante.fr

Lille, le 16 octobre 2020

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé des Hauts-de-
France

à

Madame Muriel NGUYEN
Préfète de la Somme
51, rue de république
80 000 AMIENS

Objet : lutte contre l'épidémie de COVID 19 – avis de l'ARS quant à la prorogation des mesures réglementaires prises dans la Somme

Par courriel en date du 16 octobre, vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé sur les mesures que vous envisagez de prendre dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire.

L'avis de l'Agence est le suivant :

L'épidémie de COVID-19 progresse fortement, tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts-de-France. Les taux d'incidence régional et départementaux continuent d'augmenter. Ainsi, le taux d'incidence régional est passé de 138,3 à 272,5 cas / 100 000 habitants entre le 2 octobre et le 16 octobre.

Dans la Somme, cette incidence était de 82,1 cas / 100 000 habitants le 2 octobre. Elle s'établit à 124,4 cas le 16 octobre. A cette date, le taux d'incidence des plus de 65 ans s'élève à 100 cas / 100 000 habitants.

Ainsi, la progression du virus a été multipliée par 1,5 en quinze jours. Le taux de positivité au diagnostic RT-PCR atteint par ailleurs 9,6 % dans le département.

L'hospitalisation conventionnelle, comme la réanimation pour Covid-19, sont très élevées. La part des patients COVID en réanimation est passée, au niveau régional, de 26% à 35,4% entre le 2 octobre et le 16 octobre.

L'ensemble de ces éléments montre une circulation active et en nette progression dans la Somme. Aussi, les mesures que vous prorogez répondent strictement aux risques sanitaires encourus et sont appropriées aux circonstances de temps et de lieu.



Pr Benoît VALLET